

Communauté de Communes



Projet Pédagogique 2020 – 2021



SOMMAIRE

I) OBJECTIFS ET SUPPORTS

- 1) Objectifs généraux et définition du projet
- 2) Objectifs spécifiques et groupes de niveaux
- 3) La carte de natation scolaire
- 4) La fiche de séance (niveau 1/2 2/3 3/4 4/5 5/6)
- 5) Fiche de report d'évaluation première séance
- 6) Procédures d'évaluation et de changement de niveaux
- 7) Permutation des groupes entre éducateur et enseignant

II) AMENAGEMENT DU MILIEU

- 1) Matériel disponible
- 2) Situations d'aménagements

III) SUGGESTIONS D'EXERCICES ET CRITERES DE REUSSITE

- 1) Voir les niveaux

2) ANNEXES

Circulaire relative à l'enseignement de la natation scolaire au premier et au second Degré.

I) Objectifs et supports

1) OBJECTIFS GENERAUX ET DEFINITION DU PROJET

Tel que le définit la circulaire du 22 Aout 2017 publiée au BO de l'éducation nationale, « *apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Cet apprentissage commence à l'école primaire et, lorsque c'est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Il doit répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs.*

Les connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées ».

En effet, la méthode exposée dans ce projet permet à chaque enfant de devenir acteur de sa progression puisqu'il peut décider de la validation des objectifs fixés par chaque niveau.

La mise en place d'un aménagement typique, réalisé en fonction des niveaux présents sur le bassin, autorise le transfert de l'élève à un niveau supérieur en cours de séance.

Une carte scolaire individuelle, conservée par le professeur des écoles, enregistre l'évolution de chacun tout au long de son cursus en école primaire.

Ce suivi a également l'avantage d'économiser une primo-séance d'évaluation diagnostique souvent fastidieuse en alliant contrôle continu et procédé pédagogique uniformisé.

Ce projet est mis en place à destination des élèves qui fréquentent les écoles de la communauté de communes de la région de Machecoul.

2) OBJECTIFS SPECIFIQUES ET GROUPES DE NIVEAUX

Le suivi pédagogique, réalisé en continu par les intervenants, nécessite un support papier individuel retraçant les 6 groupes de niveau définis dans ce projet.

Pour se faire, chaque élève possède une **carte de natation scolaire** nominative développant la série d'items propres à chaque niveau.

De manière générale, la nécessité de créer des groupes mixtes prime sur le nombre d'élèves présents dans chaque groupe.

Par exemple : 5 élèves en niveau 3 et 15 élèves en niveau 2 peuvent être répartis en deux Groupes mixtes niveau 2/3. Cette méthode permet de rééquilibrer le nombre d'élèves dans Chaque groupe. (Voir plus loin la fiche de séance)

3) LA CARTE DE NATATION SCOLAIRE : (voir document suivant)

Ce support, permet un suivi de l'élève tout au long de son cursus en école primaire.

Fournie par l'espace aquatique à partir du cours préparatoire, cette pièce simplifiée et lisible de tous les acteurs, (enseignant, parent, enfant) est annexée au livret scolaire et accompagne l'élève en cas de changement d'établissement scolaire.

Lors du passage au collège, l'élève devra transmettre ce document au professeur d'EPS.

CARTE DE NATATION SCOLAIRE



NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

NIVEAU 1

- 1 Entrer dans l'eau en toute sécurité
Sans aide
- 2 Souffler dans l'eau
Bouche et nez dans l'eau
- 3 Ouvrir les yeux dans l'eau
Identifier un objet
- 4 Etoile de mer ventrale avec matériel
Alignement du corps
- 5 Etoile de mer dorsale avec matériel
Regard vers le haut

NIVEAU 2

- 6 Etoile ventrale Etoile dorsale sans matériel
Souffler dans l'eau
- 7 Glissée ventrale Glissée dorsale
La tête entre les bras *Les bras le long du corps*
- 8 Nager 5 mètres sur le ventre (sans matériel)
Bras tendus, bras de crawl, bras de brasse, souffler dans l'eau
- 9 Nager 5 mètres sur le dos (sans matériel)
Bras le long du corps
- 10 Saut à 0,80m ou autre profondeur adaptée à la taille de l'élève
- 11 Passer dans un cerceau placé à une profondeur de 0,80m
Limiter les contacts avec le cerceau

NIVEAU 3

- 12 Nager 20 m avec frite sur le ventre
- 13 Nager 20 m sur le ventre sans frite
Gestion de la respiration
- 14 Saut droit en grande profondeur
- 15 Se maintenir debout en surface pendant 5" et en étoile dorsale pendant 5"
- 16 Passer sous une ligne d'eau ou un objet flottant
- 17 **TEST D'AISSANCE AQUATIQUE (cycle 2)**
(avec ou sans gilet)

NIVEAU 4

- 18 Chute arrière, position accroupie du muret ou du bord du bassin
- 19 Se maintenir en surface pendant 15" (debout)
- 20 Se maintenir en étoile dorsale pendant 15"
- 21 Passer sous un obstacle de 1,50m de large
- 22 Déplacement sur le ventre 15m et déplacement sur le dos 15m
- 23 **ATTESTATION SCOLAIRE DU SAVOIR NAGER (cycle 3)**
(sans lunettes et sans reprise d'appui)

NIVEAU 5 - FACULTATIF

- 24 Plonger du plot puis enchaîner : 25 m crawl, 25 m brasse et 25 m dos-crawlé sans reprise d'appui
Gérer le rythme et la respiration
- 25 Plonger en canard, récupérer un mannequin placé à 2 m de profondeur puis le remorquer sur 15 m
Conserver la tête du mannequin hors de l'eau

NIVEAU 6 - FACULTATIF

- 26 Plonger du plot puis effectuer un 100 m 4 nages.
Maîtrise de la technique
- 27 Nager pendant 6 minutes sans reprise d'appui
Diversifier les nages
- 28 Remorquer un camarade sur une distance de 15 m puis l'extraire du bassin
Visage hors de l'eau et sortie délicate

TEST D'AISSANCE AQUATIQUE

Ce test est réalisé en grande profondeur et permet de vérifier que l'élève est capable d'enchaîner les épreuves suivantes :

- Sauter dans l'eau,
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes,
- Réaliser une sustentation verticale,
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres puis franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

ASSN (Attestation Scolaire du Savoir Nager)

Ce parcours est à réaliser en continuité, sans lunettes et sans reprise d'appuis.

1) Entrer dans l'eau par une chute arrière. **2)** Se déplacer sur 3.5 m. **3)** Passer sous un obstacle large d'1m50. **4)** Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15m. **5)** Au cours de cette distance, au signal sonore : sustentation pendant 15 secondes en position verticale puis finir les 15m. **6)** Effectuer un demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale. **7)** Se déplacer sur le dos sur une distance de 15m. **8)** Au cours de cette distance, au second signal sonore : sustentation pendant 15 secondes en position dorsale puis finir les 15m. **9)** Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète. **10)** Revenir au point de départ en nage ventrale.

CERTIFICATIONS

Je soussigné(e) atteste que

Né(e) le : .../...../..... est déclaré apte au **TEST D'AISSANCE AQUATIQUE**

Fait à :

Le : .../...../.....

Le professeur des écoles / l'éducateur sportif ⁽¹⁾ :

Avec / Sans ⁽¹⁾ brassière de sécurité.

Je soussigné(e) atteste que

Né(e) le :/...../..... est déclaré apte à l'**ATTESTATION SCOLAIRE DU SAVOIR NAGER**

Fait à :

Le :/...../.....

Le professeur des écoles / l'éducateur sportif ⁽¹⁾ :

(1) : Rayer la mention inutile

5) FICHE DE REPORT D'EVALUATION 1ère SEANCE (voir document suivant)

Afin de permettre une organisation optimale lors de la mise en place de la première séance, une fiche d'évaluation sera remplie par l'enseignant(e)

Celle-ci retrace le niveau acquis par chaque élève durant l'année passée.

Ce document est téléchargeable également sur le site de l'espace aquatique

Dans la rubrique (ACTUALITES, LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES).

ECOLE : ANNÉE SCOLAIRE : CLASSE :		ESPACE AQUATIQUE OCÉANE FICHE DE REPORT D'EVALUATION NATATION SCOLAIRE / PREMIERE SEANCE					
		NIVEAU ACQUIS N-1					
NOM ET PRENOM DE L'ELEVE		<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 5</i>	<i>Niveau 6</i>
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							
32							

6) PROCEDURES D'ÉVALUATION ET DE CHANGEMENTS DE NIVEAUX

Comme vu précédemment, un élève peut à tout moment intégrer un niveau inférieur ou supérieur.

Ce changement intervient à la discrétion de l'éducateur ou de l'enseignant.

Concernant la méthode d'évaluation de l'élève, celle-ci ne repose sur aucune obligation, la manière de procéder revient à l'éducateur ou à l'enseignant, néanmoins, le principe du contrôle continu reste une priorité.

7) PERMUTATION DES GROUPES ENTRE EDUCATEUR ET ENSEIGNANT

Au cours de la réunion pédagogique de rentrée scolaire de septembre 2020 portant sur l'organisation des séances de natation scolaire, une proposition visant à permettre aux élèves de passer une partie du cycle avec l'éducateur sportif, a été émise par l'équipe de l'espace aquatique.

Cette mesure permet d'apporter un soutien à l'enseignant, notamment en matière d'évaluations et de propositions d'éducatifs adaptés.

La décision est unanimement prise entre Enseignants et Maitres-nageurs, de permuter les élèves en milieu du cycle (entre la 4^{ème} et 5^{ème} séance).

II AMENAGEMENT DU MILIEU

1) MATERIEL DISPONIBLE :

L'espace aquatique Océane dispose du matériel dont voici la liste :

Petit matériel :

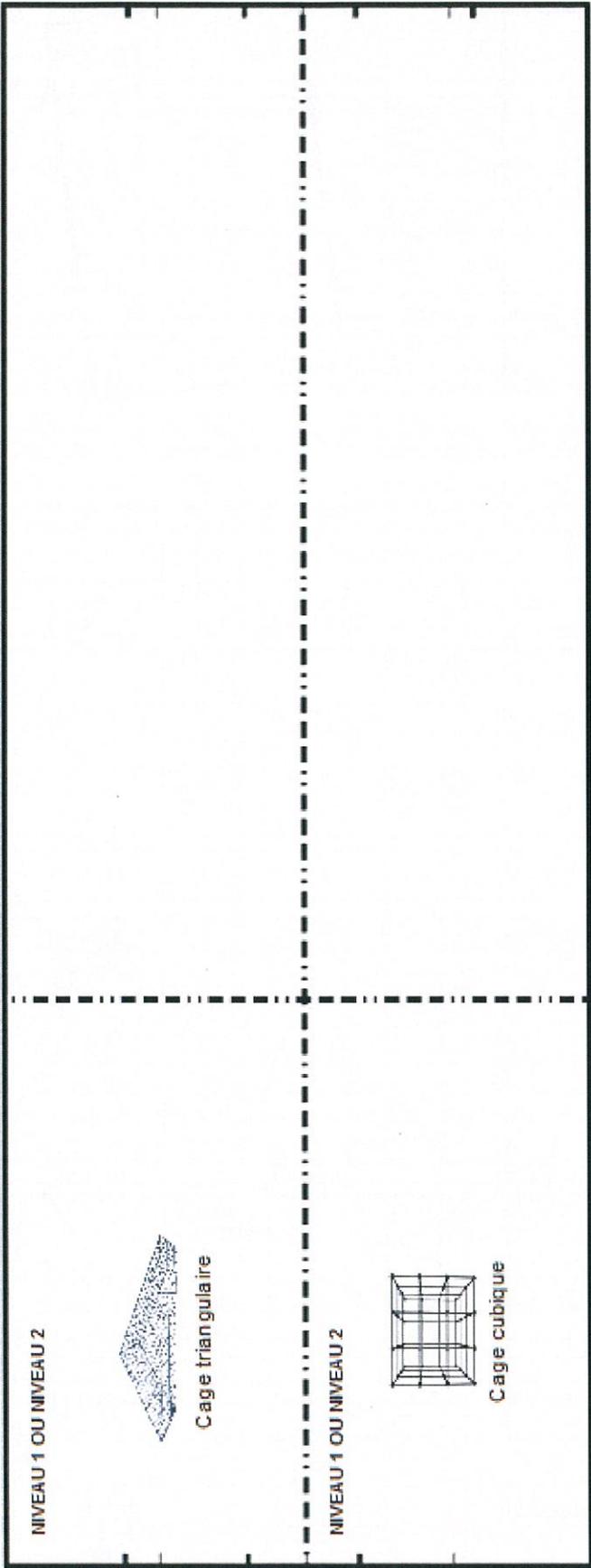
- Frites
- Planches d'apprentissage
- Pull-buoys
- Tapis
- Cerceaux
- Objets lestés
- Soucoupes d'aide à l'expiration
- Mannequins
- Demi-cerceaux lestés
- Palmes
- Ceintures
- Cordes
- Ballons
- Buts de water-polo
- Petits jouets

Structures mobiles :

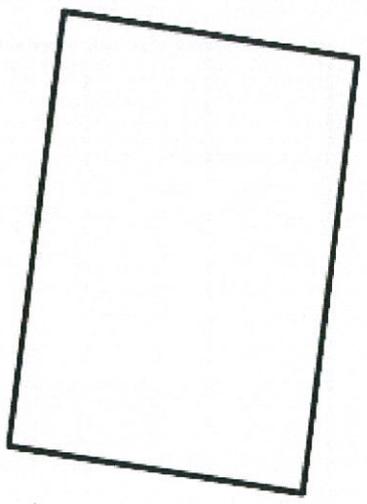
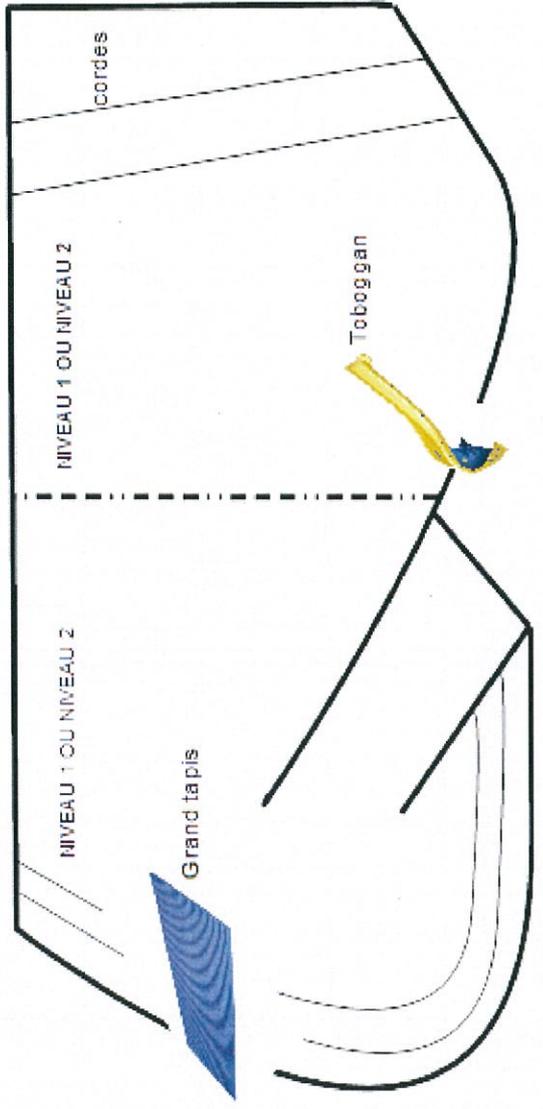
- Cages (pyramide et cubique)
- Rocher
- Tunnels
- Toboggan bigliss

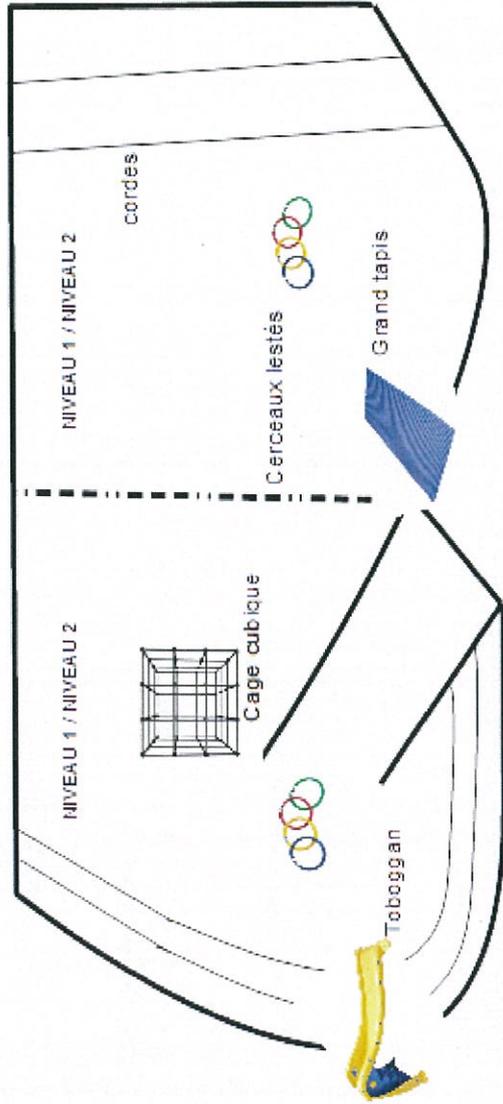
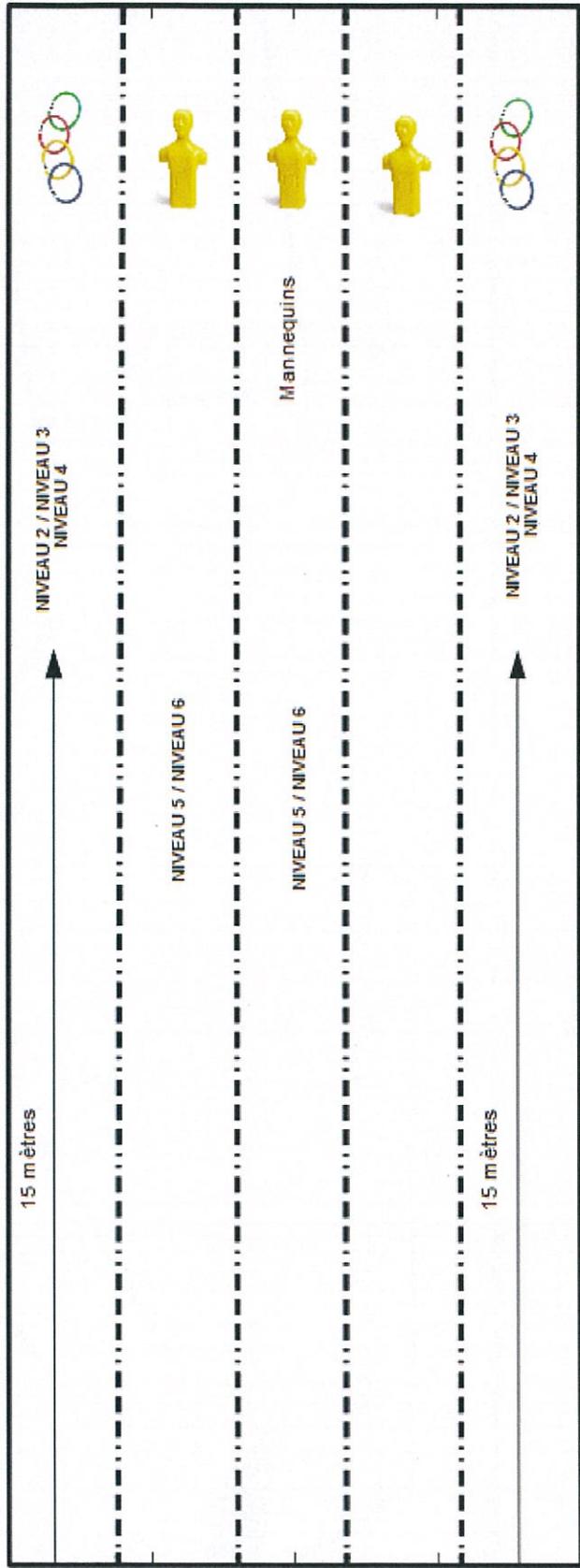
2) SITUATIONS D'AMENAGEMENT

Les situations d'aménagement sont installées en fonction des groupes de niveaux présents, elles peuvent varier d'une semaine à l'autre en fonction de l'évolution des élèves.

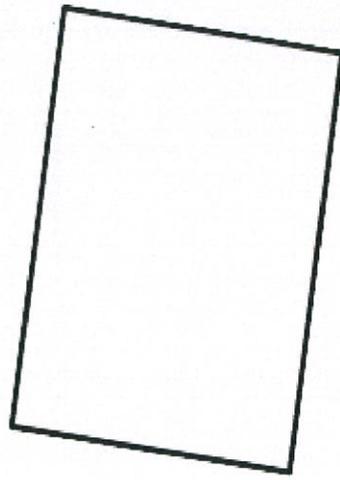


SITUATION 1

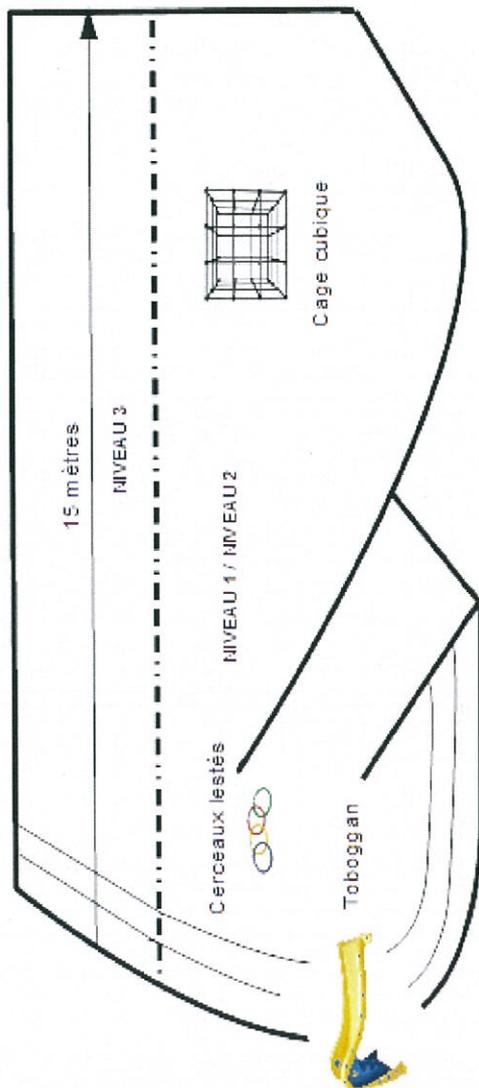




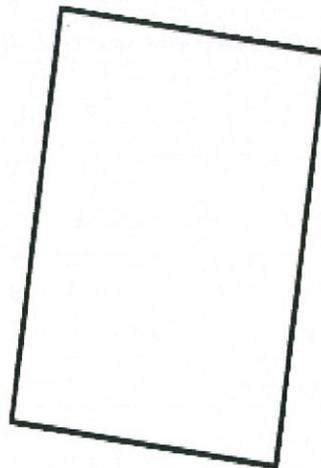
SITUATION 2



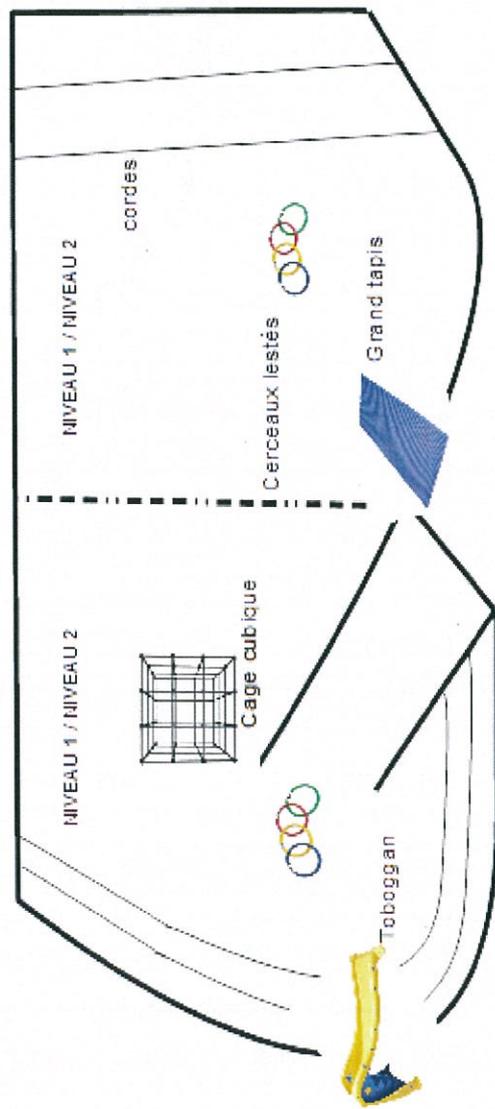
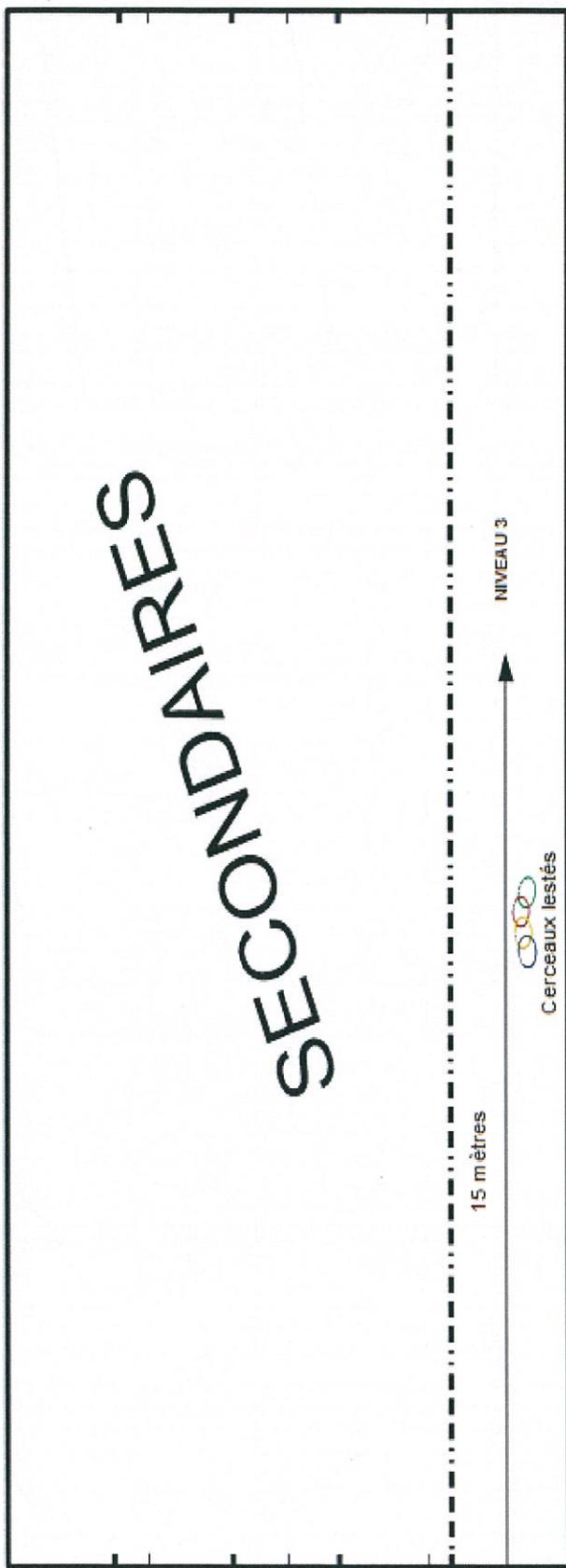
SECONDAIRES



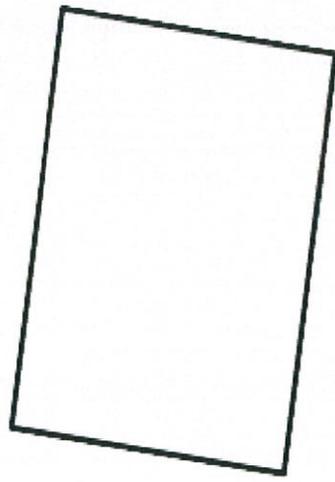
SITUATION 3



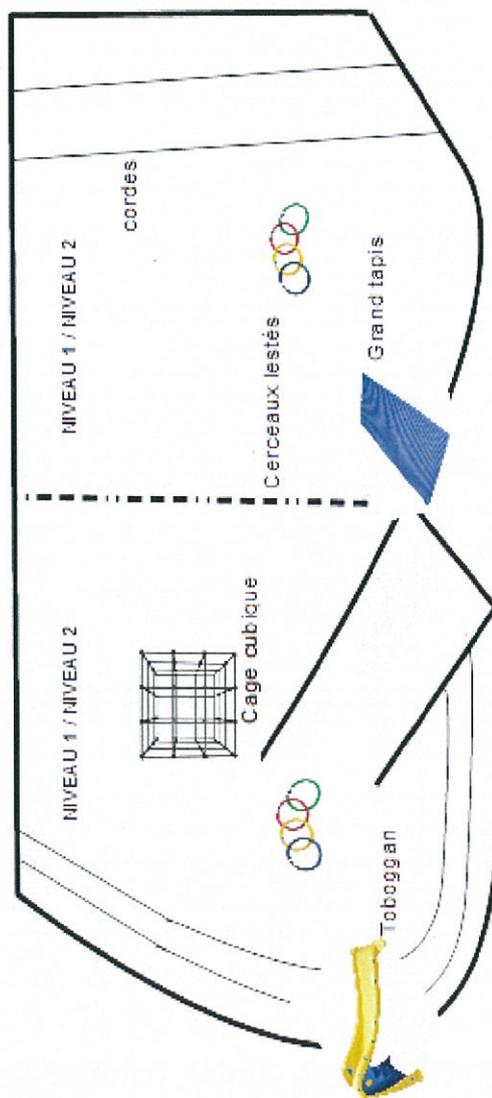
SECONDAIRES



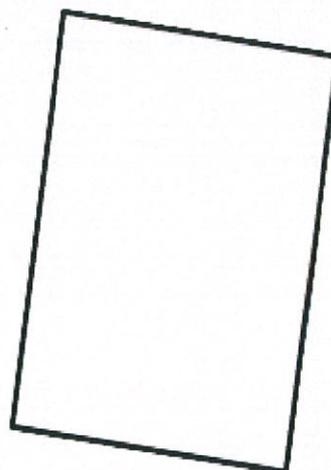
SITUATION 4

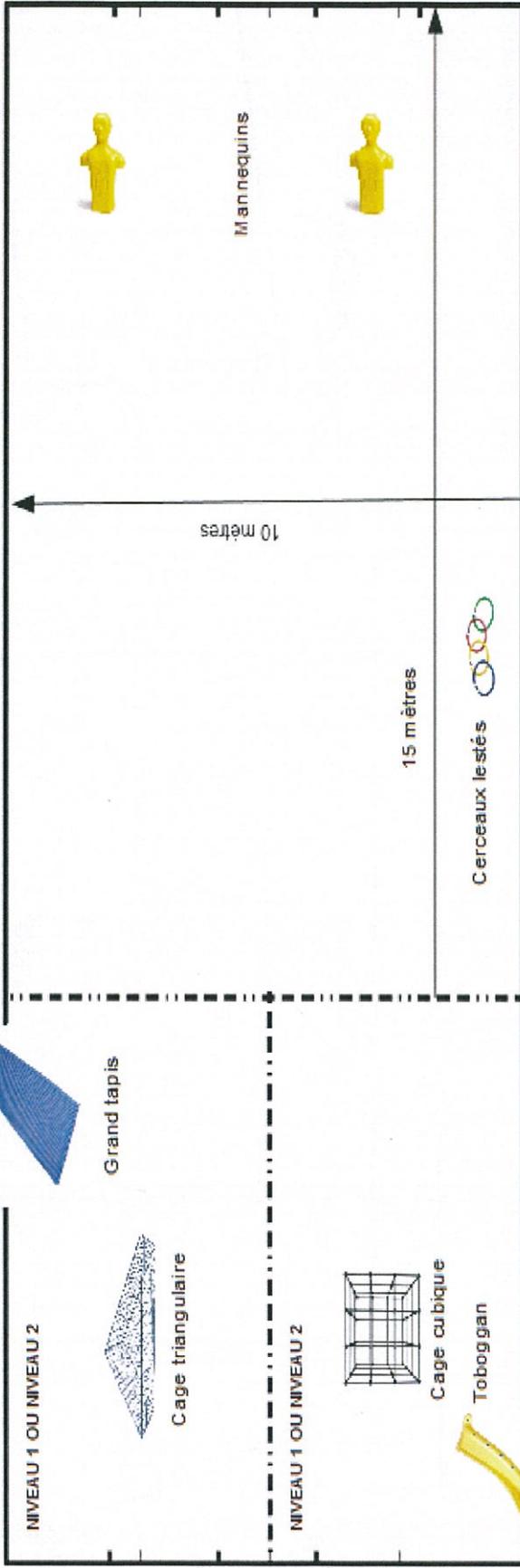


SECONDAIRES

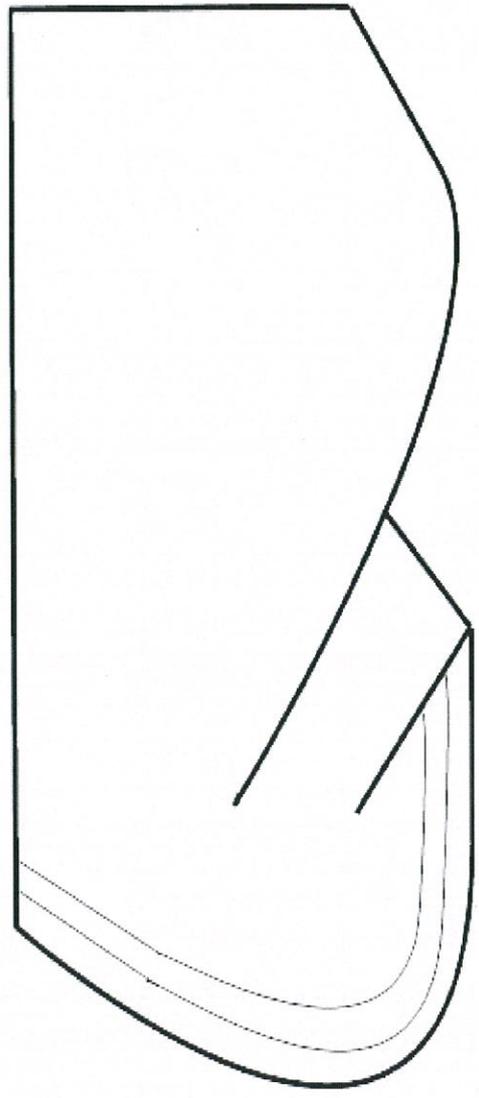


SITUATION 5





SITUATION 6



III SUGGESTIONS D'EXERCICES D'APPRENTISSAGE ET CRITERES DE REUSSITE

Niveau 1 :

1) Entrer dans l'eau en toute sécurité

Ramper sur les marches
Descendre par les marches
Descendre par l'échelle
Descendre par le toboggan (assis, allongé, sur le ventre, sur le dos)
Sauter dans l'eau en petite profondeur

*Critère de réussite : S'immerger jusqu'aux épaules

2) Souffler dans l'eau

Mettre la bouche dans l'eau et faire des bulles
Mettre la bouche et le nez dans l'eau puis faire des bulles
Faire avancer une soucoupe flottante en soufflant dessus
Crier sous l'eau pour se faire entendre par les autres enfants

*Critère de réussite : Bulles visibles

3) Ouvrir les yeux dans l'eau

Descendre au fond puis récupérer un objet de la couleur demandée
Descendre avec un camarade pour le voir sous l'eau

*Critère de réussite : identifier un objet

4) Etoile de mer ventrale avec matériel

Frites sous les bras, bras et jambes en écart, regard vers le fond du bassin

*Critères de réussite : Ne plus bouger, visage dans l'eau, alignement parfait des membres et du corps

5) Etoile de mer dorsale avec matériel

Etoile de mer : frite posée sur le nombril, bras et jambes écartées, regard vers le plafond

*Critères de réussite : Oreilles dans l'eau, regard vers le haut et nombril en surface

Niveau 2 :

6) Etoile ventrale et étoile dorsale sans matériel

Bras et jambes écartées regard vers le fond du bassin souffler

Bras et jambes écartées ventre à la surface de l'eau oreille dans l'eau

***Critères de réussite :** Alignement du corps bras et jambes tendus tête dans l'eau ou oreille dans l'eau (dos)

7) Glissée ventrale, glissée dorsale

Pousser sur le mur les bras entre la tête en s'allongeant sur le ventre

Pieds au mur, mains au bord, pousser en s'allongeant sur le dos

***Critère de réussite :** Garder le corps en position horizontale

8) Nager 5 mètres sur le ventre (sans matériel)

Se déplacer à l'aide d'une frite placée sous les aisselles, bras tendus en battements de jambes tout en soufflant dans l'eau

Idem ci-dessus en maintenant la frite avec les mains

Effectuer une glissée ventrale en soufflant dans l'eau avec battements de jambes

Se déplacer sur le ventre, souffler dans l'eau avec battements de jambes et bras de crawl ou bras de brasse

***Critères de réussite :** Position allongée, visage dans l'eau, déplacements sur 5 mètres

9) Nager 5 mètres sur le dos (sans matériel)

A l'aide d'une frite sous les bras ou posée sur le nombril, pousser sur le mur avec les deux pieds et se déplacer sur le dos avec des battements de jambes

Déplacement sur le dos sans matériel bras le long du corps

***Critères de réussite :** Oreilles dans l'eau, regard vers le haut, nombril à la surface, mousse avec les pieds, alignement horizontal de la tête, du tronc et des jambes

10) saut à 0.80 ou autre profondeur adaptée à la taille de l'élève

Sauter du bord dans une profondeur de 0.65 m ou 0.80 m

Assis au bord, se laisser descendre à une profondeur de 0.80m

Accroupi, sauter dans une profondeur de 0.80 m

Jambes serrées et mains collées sur les cuisses, sauter dans une profondeur de 0.80m

***Critères de réussite :** Toucher le fond du bassin, absence d'éclaboussures

11) Passer dans un cerceau à 0,80m

Saut bouteille pour venir s'accroupir au fond du bassin

Saut bouteille pour venir s'allonger au fond du bassin

Orienter le corps en position horizontale puis utiliser les battements de jambes pour passer dans le cerceau

***Critères de réussite :** Immersion complète, bulles apparentes, passage réalisé dans le cerceau lesté

Niveau 3 :

12) Nager 20 m avec frite sur le ventre

Frite sous les aisselles, souffler et faire des battements de jambes

**Critères de réussites : Corps à l'horizontal, tête dans l'eau et déplacement ventrale sur 20 mètres*

13) Nager 20 m sur le ventre sans frite

Sans matériel, position fusée, tête dans l'eau, battements de jambes et bras de crawl

Sans matériel, un bras tendu devant, l'autre bras sur la cuisse, souffler dans l'eau et regarder sur ce côté (bras sur la cuisse) pour inspirer par la bouche

Sans matériel, un bras devant, l'autre en mouvement de crawl, respiration sur le côté (Alterner les deux bras)

Crawl en respirant tous les 2 temps puis 3 temps

**Critères de réussite : Tête dans l'eau, respiration latérale, battements de jambes réguliers*

14) Saut droit en grande profondeur

Assis au bord du bassin, entrer dans l'eau en tenant la perche (pied et main sur la perche)

Debout saut droit en tenant la perche

Saut droit sans perche

**Critères de réussite : sauter en position bouteille, souffler, fixer un point*

15) Se maintenir debout en surface pendant 5 secondes et en étoile dorsale pendant 5 secondes

Debout, en maintenant le bord du bassin, lâcher progressivement la prise

Se maintenir debout en prenant conscience du volume d'air permettant de flotter (Inspiration /expiration)

Se maintenir debout par l'action des membres (godille avec les mains)

Idem en s'allongeant sur le dos

**Critères de réussite : tête hors de l'eau et toujours à la même hauteur*

16) Passer sous une ligne d'eau ou un objet flottant

Souffler et descendre sous l'eau avec l'aide de ses bras et de ses pieds

Souffler et venir toucher le fond

Souffler et passer sous une ligne d'eau en faisant un plongeon canard

**Critères de réussites : Souffler baisser la tête tirer sur les bras et faire un battement de jambes*

17)

TEST D'AISANCE AQUATIQUE (cycle2)

(Avec ou sans gilet de sauvetage)

Niveau 4 :

18) Chute arrière position accroupie (entrée dans l'eau du muret ou du bord du bassin)

Assis sur le bord, genoux fléchis, mains autour des jambes et se laisser tomber

Accroupi sur le bord, genoux fléchis mains autour des jambes et se laisser tomber

***Critères de réussite :** rentrer la tête entre les bras et se laisser tomber en boule

19) Se maintenir en surface pendant 15 secondes(debout)

Debout, en maintenant le bord du bassin, lâcher une main, puis l'autre

Se maintenir debout en prenant conscience du volume d'air permettant de flotter

(Inspiration, expiration)

Se maintenir debout en faisant des battements de jambes de crawl ou jambes de brasse

***Critères de réussite :** tête hors de l'eau appui des bras et des jambes

20) se maintenir en étoile dorsale pendant 15 secondes

Avec une frite sur le ventre s'allonger sur le dos 5, 10, 15 secondes

***Critère de réussite :** Oreilles dans l'eau, regard vers le haut nombril à la surface, alignement horizontal de la tête, du tronc et des jambes

21) Passer sous un obstacle de 1,50 m de large

Pied et main au mur, tête rentrée, pousser le mur en soufflant

Travailler le plongeon canard en nageant

***Critère de réussite :** Souffler, baisser la tête, tirer sur les bras et faire un battement de jambes

22) Déplacement sur le ventre 15 mètres et déplacement sur le dos 15 mètres

Séries avec matériel en crawl sur des distances de 15 m

Séries sans planche en crawl sur des distances de 15 m

Séries avec matériel en dos sur des distances de 15 m

Séries sans planche en dos sur des distances de 15 m

Déplacement avec matériel 15 m en crawl et 15 m en dos

Déplacement sans matériel 15 m en crawl et 15 m en dos

***Critère de réussite :** gérer son effort et sa respiration

23)

ATTESTATION SCOLAIRE DU SAVOIR NAGER (cycle3)

(Sans lunettes et sans reprise d'appui)

Niveau 5 : (facultatif)

24) Plonger du plot puis enchaîner 25 m crawl, 25 m brasse et 25 m dos crawlé sans reprise d'appui

Educatif plongeon à genoux, un pied devant, debout et sur le bord

Séries de jambes avec matériel en crawl, brasse et dos

* **Critères de réussite : Gérer son effort et ne pas marquer d'arrêt, maîtriser la technique**

25) Plonger en canard, récupérer un mannequin à 2 m de profondeur puis le remorquer sur 15 m

Avec la planche, effectuer des ciseaux de brasse

A l'aide d'une ou deux planches, travail du rétropédalage

Effectuer un plongeon canard, récupérer le mannequin, et le remorquer en effectuant des ciseaux de brasse ou battements de jambes

* **Critères de réussite : Expiration pendant la descente et visage de la victime hors de l'eau**

Niveau 6 : (facultatif)

26) Plonger du plot puis effectuer un 100m 4 nages

Séries de jambes avec matériel en ondulation papillon, dos, brasse, crawl

Séries de jambes sans matériel en ondulation papillon, dos, brasse crawl

***Critères de réussite** : maitrise de la technique

27) Nager pendant 6 minutes sans reprise d'appui

Être capable de nager 3 minutes sans s'arrêter au même rythme

Être capable de nager 6 minutes au même rythme mais en changeant de nage

***Critères de réussite** : diversifier les nages

28) Remorquer un camarade sur une distance de 15 mètres puis l'extraire du bassin.

Travailler les jambes de brasse sur le dos

Travailler le rétro pédalage avec et sans mannequin

Travailler la sortie de bassin

***Critères de réussite** : visage hors de l'eau main droite sous son bras droit

III ANNEXE

CIRCULAIRE RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE AU PREMIER ET AU SECOND DEGRÉ

Enseignement de la natation

NOR : MENE1720002C
circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017
MEN - DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteur d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; au directeur du centre national d'enseignement à distance ; au directeur de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ; au directeur général de la mission laïque française ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale enseignement technique - enseignement général ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissements publics et privés sous contrat ; aux professeurs des établissements publics et privés sous contrat

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de l'enseignement de la natation dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Elle abroge la circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés.

L'acquisition des compétences en natation se fait sous la responsabilité des enseignants dans le respect des consignes de sécurité. Des précisions sur les intervenants possibles et la démarche pédagogique conseillée sont exposées respectivement en annexes 1 et 2. Les conditions nécessaires à l'obtention de l'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN) ou du certificat d'aisance aquatique sont détaillées en annexes 3 et 4.

Responsabilités

La natation scolaire nécessite un encadrement des élèves renforcé ; l'enseignant peut être aidé dans cette tâche par des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles (cf. annexe 1). Une convention passée entre l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains précise les modalités du partenariat.

Responsabilité des enseignants

La mission des enseignants est non seulement d'organiser leur enseignement mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.

Pour le premier degré, l'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant, y compris un professeur d'EPS lorsqu'un projet pédagogique est établi dans le cadre du cycle 3, avec l'appui des équipes de circonscription. Pour le second degré, l'enseignement de la natation est assuré par l'enseignant d'EPS responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS.

L'enseignant veille à présenter les enjeux pédagogiques aux intervenants, professionnels ou bénévoles (cf. annexe 1). Il s'assure également que l'organisation générale prévue est connue de tous (intervenants et accompagnateurs de la vie collective) et veille à son respect, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des enseignants. En cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves, il leur revient d'interrompre la séance.

Responsabilité des intervenants professionnels ou bénévoles

Comme pour les enseignants, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Au regard de la jurisprudence actuelle, les intervenants agréés par l'IA-Dasen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des enseignants, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices.

Surveillance des activités de natation

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée des activités de natation.

La surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées, doit être assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A. 322-8 du code du sport (diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

La surveillance des établissements de baignade d'accès payant doit être garantie, pendant les heures d'ouverture au public, par du personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou, par dérogation et sur autorisation du préfet de département pour une durée limitée, par du personnel titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, activités pédagogiques complémentaires, accompagnement éducatif).

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

Normes d'encadrement à respecter

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Dans le second degré, l'enseignement est assuré par l'enseignant d'EPS responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS.

Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe.

Conditions matérielles d'accueil

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau, pour des écoliers, 5 m² pour des collégiens ou des lycéens. La surface à prévoir nécessite des ajustements en fonction du niveau de pratique des élèves, notamment au lycée.

Dans le cas d'une ouverture concomitante du bassin à différents publics, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité et des impératifs d'enseignement. L'espace attribué aux classes devra permettre, pour des raisons pédagogiques et de sécurité, un accès facile à au moins une des bordures de bassin, notamment avec des élèves aux compétences encore fragiles.

Cas particulier des bassins d'apprentissage

Conçus pour accueillir une classe entière, les bassins d'apprentissage sont des structures spécifiques et isolées, d'une superficie inférieure ou égale à 100 m² et d'une profondeur maximale de 1,30 m.

Pour ce type d'équipement, tout en respectant les taux d'encadrement précisés en fonction du niveau de scolarité, la surveillance pourra être assurée par l'un des membres de l'équipe d'encadrement (enseignant, intervenant agréé), sous réserve qu'il ait satisfait aux tests de sauvetage prévus par l'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur, par le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, ou qu'il possède l'un des titres, diplômes, attestations ou qualifications admis au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive pour justifier de l'aptitude au sauvetage aquatique et de l'aptitude au secourisme. Pour le second degré, l'enseignement et la surveillance peuvent être assurés par le ou les enseignants d'EPS habituel(s) de la classe ; la présence d'un minimum de deux adultes, personnels de l'établissement, est recommandée, quel que soit le nombre d'élèves.

Dans tous les cas, un des membres de l'équipe pédagogique (enseignant ou intervenant agréé) présent sur le bassin devra avoir été formé à l'utilisation du matériel de réanimation et de premiers secours. Cette formation devra être actualisée régulièrement, chaque année ou lors de la mise à disposition de nouveaux matériels de réanimation et de premiers secours.

Cas des plans d'eau ouverts

Les séances en eaux de baignade (ou plans d'eau ouverts) devront être préalablement autorisées par l'IA-Dasen, agissant sur délégation du recteur, au vu d'un dossier permettant d'apprécier les dispositifs de sécurité mis en place. Pour rappel, les activités présentant des risques particuliers (du type descente de canyon, rafting ou nage en eau vive) ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Marc Huart

Annexe I

Les intervenants pour l'enseignement de la natation

Les intervenants professionnels

Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité ou les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés agréés par les services de l'éducation nationale. S'ils y sont autorisés par le directeur d'école, ils peuvent assister l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies préalablement avec l'enseignant.

Les intervenants bénévoles

Des personnes susceptibles d'apporter leur contribution bénévole aux activités physiques et sportives peuvent être autorisées à intervenir au cours des enseignements.

Ces intervenants bénévoles sont soumis, d'une part, à un agrément préalable (sauf s'ils relèvent d'une des situations prévues au point précédent, « les intervenants professionnels »), délivré par l'IA-Dasen, agissant sur délégation du recteur, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité et, d'autre part, à l'autorisation du directeur d'école.

Ils peuvent selon le cas :

- assister l'enseignant dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- prendre en charge un groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par l'enseignant.

Des sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités.

Cas particulier des personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective

Les accompagnateurs bénévoles assurant l'encadrement de la vie collective (par exemple, dans le cadre du transport, des vestiaires, de la toilette ou de la douche), mais n'intervenant pas dans une activité d'enseignement, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école.

En tout état de cause, un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'IA-Dasen.

Les auxiliaires de vie scolaire accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.

Les différents personnels qui sont amenés à accompagner les élèves dans l'eau peuvent utilement suivre les sessions d'information destinées aux intervenants bénévoles.

Annexe 2

L'enseignement de la natation : aspects pédagogiques

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. L'acquisition des connaissances et des compétences de natation se conçoit à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Ces connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées.

Pour les groupes d'élèves non-nageurs concernés par les actions de soutien ou d'accompagnement, les modalités d'enseignement et d'encadrement doivent être adaptées afin d'atteindre les objectifs des programmes.

La réussite au test d'aisance aquatique (cf. annexe 4), ou la validation de l'attestation scolaire « savoir nager » (cf. annexe 3), permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

On attend des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Cette maîtrise se construit sur l'ensemble du cursus de l'élève, prioritairement de la classe de CP à la classe de sixième ; l'attestation scolaire « savoir nager » peut cependant être validée ultérieurement. Elle ne représente pas l'intégralité des activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

1 - Dans le premier degré

Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune).

Le parcours d'apprentissage de l'élève commence, dès le cycle 1, par des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique - sous forme de jeux et de parcours organisés à l'aide d'un matériel adapté pour permettre aux élèves d'agir en confiance et en sécurité et construire de nouveaux équilibres (se déplacer, s'immerger, se laisser flotter, etc.).

Il se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressif et structuré, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »).

Au cycle 3, la natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement à chaque année du cycle. Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège et notamment de garantir la validation de l'ASSN en proposant aux élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'un cycle d'apprentissage, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. Des programmations plus resserrées (2 à 4 séances par semaine, voire sous forme de stage sur plusieurs jours) peuvent répondre efficacement à des contraintes particulières, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.

2 - Dans le second degré

L'établissement met en place l'enseignement de la natation au regard des objectifs fixés par les programmes : cet enseignement s'inscrit dans le projet pédagogique EPS et le projet d'établissement. Les modalités d'organisation et d'encadrement retenues pour la totalité des élèves sont fixées par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Conformément à celles-ci, l'équipe pédagogique répartit les élèves en classes ou en groupes-classes, ou selon toute autre modalité d'organisation adaptée aux équipements, après avoir vérifié si les élèves ont déjà obtenu l'ASSN et apprécié le niveau de compétence en natation.

Pour satisfaire aux exigences des programmes d'enseignement, il appartient à l'établissement de mettre en place des actions destinées aux élèves non-nageurs dans le cadre des dispositifs d'accompagnement et de soutien en vigueur. Le cas des élèves en situation de handicap ou d'aptitude partielle doit faire l'objet d'une attention particulière, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation.

ECOLE :
ANNÉE SCOLAIRE :
CLASSE :

ESPACE AQUATIQUE OCÉANE
 FICHE DE REPORT D'EVALUATION
 NATATION SCOLAIRE / PREMIERE SEANCE

NIVEAU ACQUIS N-1

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE		<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 5</i>	<i>Niveau 6</i>
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							
32							

